



Délibération n° 2023 07 17-01 : RESSOURCES HUMAINES - Mise à jour des emplois non-permanents pour accroissements temporaires d'activité.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 07/07/2023
En exercice :	33	
Présents :	26	Affichage de la convocation : 11/07/2023
Pouvoirs :	05	
Votants :	31	Affichage du compte rendu : 18/07/2023
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danièle CHARVOLIN, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS-MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir:		
M Olivier DEROZARD pouvoir à Mme Aline DURAND, Mme Ghislaine FROMM pouvoir à M Yohann DUMAS, Mme Yolande CHAREYRE pouvoir à Mme Geneviève HECTOR, M Sylvère MATHIEU donne pouvoir à M Roland BADOIL, Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à M Henri COQUARD.		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON M Gerbert RAMBAUD		

M Sylvain BARCET est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé la création de la liste des emplois non permanents pour accroissements temporaires d'activité à compter du 26 août 2023 :

Cadre d'emplois	Quotité	Nombre de poste
Adjoint d'animation	11h	2
Adjoint d'animation	15, 25 h	4
Adjoint d'animation	16h	3
Adjoint d'animation	16,15h	1
Adjoint d'animation	17,15	1
Adjoint d'animation	17, 25	2
Adjoint d'animation	17, 75	1
Adjoint d'animation	22.25	2
Adjoint d'animation	26,25 h	1
Adjoint technique	26, 75	1
Adjoint technique	17.50h	1
Adjoint technique	32,5 h	2
Adjoint technique Renfort	35h	1
Adjoint administratif Renfort	35h	1



Délibération n° 2023 07 17-01 : RESSOURCES HUMAINES - Mise à jour des emplois non-permanents pour accroissements temporaires d'activité.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :*
31 suffrages exprimés : 31 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés

DÉCIDE la création des emplois non- permanents pour accroissement temporaire d'activité telle que décrite ci-dessus.

DIT QUE la rémunération afférente est prévue aux différents comptes concernés du sous-chapitre 64, chapitre 12 du budget primitif 2023 de la commune.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication en mairie le

Le secrétaire
Sylvain BARCET

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN

